

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers:		
En exercice	.15	
Quorum	8	
Présents	12	
Votants		

Procurations.....3

Date de la convocation: 18/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 22 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS: Mesdames DELEU Françoise, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude.

PROCURATIONS: Madame COBO Rolande a donné procuration à Mousieur VIDAL Claude. Madame JUANABERRIA Anne-Marie a donné procuration à Madame Françoise DELEU, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Mousieur VIALA Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 15 DELIBERATION N° 8 BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE: DECISION MODIFICATIVE N° 1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le budget primitif 2024 du budget de la microcentrale,

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de la microcentrale pour l'exercice 2024 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R 701 : Vente produits finis et interméd				5 000.00€
TOTAL R 70: Ventes prod fab, prest serv, mar				5 000.00 €
R 74 : Subventions d'exploitation			5 000.00€	
TOTAL R 74: Subventions d'exploitation			5 000.00€	
Total			5 000.00€	5 000,00 €
Total Général	1	0.00€	:1	0.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à 15 voix pour

- AUTORISE la décision modificative présentée par Monsieur le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé

Le Maire

Le secrétaire de séance DRIGOUT Jean-Luc

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 2 2 NOV. 2024

2

Claude VIDA

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : http://www.telerecours.fr.